



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 26 septembre 2016, à 19H00, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 21^e jour de septembre 2016.

Présences

Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 43 personnes.

1. OUVERTURE

Madame Hélène Michaud, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Hélène Michaud, mairesse suppléante, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)
 - 4.2 Paiement d'honoraires professionnels concernant la préparation de la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)
 5. - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. - **Clôture de la séance**
 7. - **Levée de la séance**
-

16-09-192

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Considérant les nombreux questionnements des citoyens présents dans la salle, Mme la mairesse suppléante, Hélène D. Michaud invite monsieur Marc Plamondon, ing. à fournir des informations quant aux modalités d'application du programme FEPTU, et à donner des explications sur les variantes possibles en regard du projet d'égout.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 **Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)**

ATTENDU QUE :

- La Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- La Ville de Lac-Sergent doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Émond, conseiller

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MÉTIVIER

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller	X	

16-09-193

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- La Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Lac-Sergent s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- La Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- La Ville de Lac-Sergent s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- La Ville de Lac-Sergent s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;
- La présente résolution est adoptée à partir des informations obtenues par la Ville dans le cadre du projet déposé.

- 4.2 Paiement d'honoraires professionnels concernant la préparation de la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

16-09-194

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER le paiement de 1 034.77 \$ (incluant les taxes) pour la facture SER1624 en date du 16 septembre 2016 concernant la préparation de la demande d'aide financière au FEPTEU par monsieur Marc Plamondon, ing.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire / Égout – 341-2828.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Hélène Michaud, mairesse suppléante, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-09-195

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H35.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Hélène D. Michaud
Mairesse suppléante

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière